

S.A. COME AND STAY

22 bis, rue des Volontaires
75015 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport du commissaire aux comptes

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil d'administration de la S.A. COME AND STAY,
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration
et au traitement de l'information comptable et financière

S.A. COME AND STAY

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport du commissaire aux comptes

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la S.A. COME AND STAY, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COME AND STAY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

■ 38, rue de Ponthieu
75008 PARIS
Tél. : 01 58 36 09 45
Fax : 01 58 36 09 46

■ Immeuble Antarès
Zone du Téléport 4
86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL
Tél. : 05 49 49 49 10
Fax : 05 49 49 01 54

■ 38, rue de la Capitale du Bas Poitou
B.P. 173
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex
Tél. : 02 51 69 06 10
Fax : 02 51 69 96 07

■ Siège social
Technopole Venise Verte
Rue Euclide - B.P. 8421
79024 NIORT Cedex 9
Tél. : 05 49 32 49 01
Fax : 05 49 32 49 17

Ces diligences consistent notamment à :

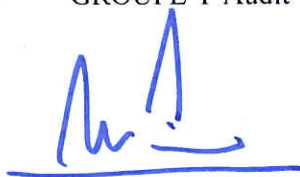
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Niort, le 1^{er} avril 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Michel AIME